

# Quinze ans après, la loi ha

**SOCIÉTÉ** La Conférence nationale du handicap s'ouvre aujourd'hui. Trois personnes à mobilité réduite tirent le bilan de la loi de 2005. Entre avancées et surplace

## LOI DU 11 FÉVRIER 2005

Elle pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

Dossier réalisé par Valérie Deymes  
vdeymes@sudouest.fr

Quentin, 19 ans, étudiant en BTS cinéma et en licence d'espagnol à l'Université Montaigne, à Bordeaux, se déplace en fauteuil manuel et apprend actuellement la conduite. Virginie, 34 ans et Hélène, 33 ans, à la recherche d'un emploi, s'impliquent dans l'Association des paralysés de France (APF) France handicap pour, notamment, défendre les droits des personnes non valides. Elles circulent en fauteuil électrique. Tous les trois ont accepté de raconter leur quotidien.

### 1 Déplacements : pas de place pour la spontanéité

Dans la métropole bordelaise, le réseau de bus est, selon ces usagers, plutôt bien équipé et les chauffeurs prompts à sortir les rampes d'accès. Le tramway est, quant à lui, adapté avec des sorties ajustées à la surélévation des quais.

Dans la plupart des villes moyennes de la région, les réseaux de transports publics comptent également des services à la demande. Avec, néanmoins, l'obligation d'anticiper son déplacement neuf à douze heures à l'avance. « Et lorsqu'il s'agit d'utiliser un car départemental, on doit réserver 48 heures en amont : si on manque le car de quelques minutes, impossible de se reporter sur le suivant car un des sièges du véhicule doit être démonté pour monter le fauteuil électrique. Ce qui est réalisé à l'entrepôt... », souligne Hélène.

Plus généralement, on remarque une fracture territoriale saillante dans l'accès aux transports adaptés, entre les milieux urbain et rural. « L'anticipation », « l'impossible spontanéité », « l'impasse des cas d'urgence » : tels sont les mots qui reviennent dans la bouche de nos trois témoins. Quentin prend réguliè-

rement le train pour rentrer dans sa famille à Angoulême, en Charente. « Je prévois Accès Plus, le service SNCF pour les personnes à mobilité réduite, deux jours avant. Pas de voyage au pied levé ! Je dois arriver une demi-heure avant le départ et il m'est arrivé plusieurs fois de devoir prendre le train suivant car il n'y avait pas eu de communication en interne et donc aucun service disponible pour m'aider à descendre à destination. »

Et dans l'avion ? « Vous devez arriver deux heures avant le départ. On met votre fauteuil en soute et on vous installe sur un siège fixe à bord de l'avion », précise Virginie. Et si on a une envie d'aller se soulager ? « On doit se retenir car on ne peut pas bouger. Si le voyage dure douze heures, on est mal. »

### 2 Accessibilité : au-delà de l'obligation, l'universalité

L'enquête, publiée le 29 janvier dernier par l'APF et l'Ifop, réalisée auprès de 12 000 Français concernés ou non par le handicap, met en avant que 9 personnes sur 10 éprouvent des difficultés d'accessibilité lors de leurs déplacements, dont 72 % des personnes circulant avec une poussette !

Si un effort certain a été fait dans les centres-villes – à l'exception de certains espaces historiques classés – sur l'adaptation des trottoirs aux handicaps (moteur, visuel et auditif), le quotidien des personnes à mobilité réduite

« L'accessibilité n'est pas une série de normes mais un droit du citoyen ! Une notion universelle »

consiste toujours à slalomer entre les voitures stationnées anarchiquement sur les trottoirs, partager (non sans risque) la route avec les véhicules à moteur quand on est dans un fauteuil électrique ou encore faire preuve de réactivité sur les voies cyclables.

Quant à l'accessibilité des établissements accueillant du public imposée par la loi, il y a encore du chemin à parcourir. Les associations regrettent l'absence de bilan sur les Ad'Ap, outils de programmation de mise en accessibilité, pour lesquels il aura fallu quinze ans de délai. « Il faut qu'enfin tout le monde – et surtout les élus – comprennent que l'accessibilité n'est pas une série de normes mais un droit du citoyen ! Une notion universelle », martèle Gilles Ricordel représentant de l'APF dans des commissions d'accessibilité en Lot-et-Garonne.



Quentin, Hélène et Virginie slalomant entre les voitures à Talence (33). PHOTO GUILLAUME BONNAUD/« SUD OUEST »

### 3 Resto, boulot, bobo, un parcours semé d'embûches

« On se fait un resto ce soir ? » La question paraît incongrue quand on est une personne à mobilité réduite. « Il faut anticiper. Choisir un établissement accessible, où les tables ne sont pas trop serrées et où il n'y a pas trois marches pour atteindre les toilettes. Et se demander comment s'y rendre », lâchent nos trois témoins.

Dans les magasins ? « La cabine d'essayage pour handicapés sert souvent de réserve à cartons vides... »

Au cinéma, on note un progrès : « On n'est plus condamné à avoir le nez collé à l'écran : on a un espace en haut de la salle, sans sièges autour. Les amis valides qui nous accompagnent verront le film plus loin. »

Quentin, Virginie et Hélène soulignent l'inadaptation de nombreux cabinets médicaux, de radiologie et des laboratoires. « On nous conseille gentiment d'aller à l'hôpital... »

Et de conclure que la loi a eu des effets positifs mais reste en inadéquation avec les réalités du quotidien des personnes handicapées. « On ne prend pas en compte la fluidité individuelle. »

## « Il faut des contrôle

**ENTRETIEN** Patrice Triptoteau est le directeur général adjoint d'APF France Handicap

« Sud Ouest » Quinze ans après la promulgation de la loi du 11 février 2005, quel est le bilan pour les personnes handicapées et, plus largement, la société ?

**Patrice Triptoteau** Le ressenti général n'est pas bon comme le montre l'enquête que nous avons menée avec l'Ifop auprès de 12 000 valides et non-valides. 9 personnes sur 10 éprouvent des difficultés d'accessibilité dans leurs déplacements. À la veille des municipales, il y a un enjeu important sur l'accessibilité universelle – pour tous –, en milieu rural notamment, tant dans le domaine du transport que sur la voirie.

**La loi de 2005 imposait une accessibilité des établissements recevant du public. L'objectif est-il atteint ?**

Oui, nous demandons l'effectivité d'un plan de contrôle et l'application de sanctions administratives par les préfètes. On ne veut pas seulement des discours. D'ailleurs, l'initiative du préfet de la Vendée est à saluer : il est le premier à engager un plan de contrôle et de sanctions

mise aux normes effective. Délai qui a été prolongé de cinq ans supplémentaires en 2014. Les Ad'Ap, outils de programmation, ont été mis en place, certes pour programmer les travaux mais aussi pour obtenir des dérogations. Notre association regrette qu'il n'y ait pas d'indicateurs publics ni de bilans relatifs à ces Ad'Ap. En Pays de Loire, l'APF a mené un test sur 442 établissements : 86 % d'entre eux, qui se sont déclarés sur l'honneur accessibles auprès de la préfecture, ne le sont pas en réalité.

**Quelle est la solution pour remédier à ces déclarations biaisées ? Des contrôles ? Des sanctions ?**

Oui, nous demandons l'effectivité d'un plan de contrôle et l'application de sanctions administratives par les préfètes. On ne veut pas seulement des discours. D'ailleurs, l'initiative du préfet de la Vendée est à saluer : il est le premier à engager un plan de contrôle et de sanctions

# Handicap trébuché encore

## 10 idées pour agir

Le site Make.org a recueilli **7 172 propositions** des internautes. **Dix d'entre-elles** ont émergé parmi les votes des internautes.

Mieux prendre en charge les handicaps invisibles

**12 %**

Simplifier les démarches administratives

**11 %**

Mieux accompagner les aides familiaux

**7 %**

Développer les structures d'accueil

**7 %**

Réévaluer le montant et le calcul des aides

**6 %**

Former le personnel éducatif

**6 %**

Rendre la ville et les transports plus accessibles

**6 %**

Offrir une meilleure prise en charge des soins et équipements


**6 %**

Valoriser les métiers de l'accompagnement

**5 %**

Améliorer l'accompagnement des personnes handicapées dans leur parcours professionnel

**5 %**

Source : Make.org 

## « Il existe de grandes disparités »

Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, dévoile les pistes de la Conférence nationale

« **Sud Ouest** » La Conférence nationale du handicap s'ouvre aujourd'hui. Que peut faire l'État pour garantir l'égalité de l'accès aux droits, quel que soit le département ?

**Sophie Cluzel** Nous constatons en effet de grandes disparités dans les délais et les taux d'attribution des droits en fonction des départements. Aujourd'hui, par exemple, si vous êtes en situation de handicap, votre demande d'Allocation aux adultes handicapés sera traitée en deux mois dans certains départements et en huit mois dans d'autres. C'est inacceptable. Nous allons travailler avec les Départements et les Maisons départementales des personnes handicapées pour mettre en place une garantie délais, qui soit la même partout.

Nous serons également vigilants sur l'égalité d'application des droits à vie. Désormais, quand vous avez un handicap irréversible, vous n'avez plus besoin de retourner tous les trois ans chez le médecin pour prouver de nouveau votre handicap. Vos droits vous sont octroyés à vie. C'est un enjeu majeur de dignité et de respect !

Les problématiques actuelles étaient déjà sur la table lors de l'élaboration de la loi handicap, il y a quinze ans...

Il y a encore un frein sociétal à faire une place aux personnes handicapées. Mais une dynamique est enclenchée. La société a évolué, même si le degré d'acceptation de la différence est encore variable en fonction des handicaps. Depuis le début du quinquennat, nous avons pris des mesures très concrètes, en particulier pour l'accueil et la scolarisation



Sophie Cluzel. ARCHIVES AFP

tion des enfants handicapés, car nous pensons que l'acceptation de la différence se joue dès le plus jeune âge. Ainsi nous avons instauré un bonus financier pour les crèches qui favorisent l'accueil d'un enfant en situation de handicap.

Nous avons également lancé, avec le ministre Jean-Michel Blanquer, à la rentrée 2019, le grand service public l'école inclusive, pour qu'elle s'adapte mieux aux besoins de chaque élève, y compris celui en situation de handicap. Les premiers résultats sont là puisque le nombre d'élèves en attente d'un accompagnement a été divisé par deux entre 2018 et 2019. Mais il nous faut bien sûr continuer.

Selon une étude Ifop commandée par l'APF, 9 personnes sur 10 éprouvent des difficultés d'accessibilité lors de leurs déplacements...

La population française nous dit haut et fort que notre société n'est pas accessible, qu'il y a encore des ruptures de parcours, que la voirie n'est pas facilement praticable. Nous allons mettre en place 1 000 ambassadeurs en service civique. Ils auront pour mission de travailler avec les maires, les commerçants pour créer des chemine-

## ASSISTANTS SEXUELS

Le gouvernement a rouvert, ce week-end, le débat sensible sur le recours à des assistants sexuels pour les personnes handicapées. Estimant que « la société a mûri » sur ce sujet, même s'il reste « tabou », la secrétaire d'État Sophie Cluzel a saisi le Comité consultatif national d'éthique. « Je suis très favorable à ce qu'on puisse accompagner (la) vie intime, affective et sexuelle » des personnes handicapées, a-t-elle déclaré. Il ne s'agit pas « d'ouvrir un réseau de prostitution. Cette question est totalement ridicule, à côté de la plaque », a-t-elle assuré. « Des assistants de vie sexuelle existent déjà en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse. Allons voir comment ont été formés ces personnes », a-t-elle préconisé.

ments accessibles dans la ville et faciliter l'accès des lieux publics. Cette aide sera surtout précieuse dans les petites communes.

**Vous êtes montée au créneau concernant le manque de candidats handicapés aux municipales. Où en est-on aujourd'hui ?**

J'ai tapé du poing sur la table car on ne voit pas encore les personnes handicapées comme éligibles. Il faudrait qu'elles soient représentées à la hauteur de leur place dans la société. Et l'accessibilité des campagnes électorales fait également défaut.

**Quatre associations ont claqué la porte des négociations sur le revenu universel de solidarité, elles craignent une dégradation des droits des personnes handicapées. Pouvez-vous les rassurer ?**

Je redis ce que je dis depuis le début : la masse financière attribuée aux personnes handicapées ne sera pas touchée, il n'y aura pas de conditionnalité de retour à l'activité.

## s et des sanctions »



Patrice Tripoiteau. PHOTO AFP

sur l'accessibilité des établissements recevant du public de son département. En amont, il a tenu une conférence de presse dans laquelle il a annoncé ses intentions mais a également salué les bonnes pratiques.

**Au-delà d'une forte volonté politique sur l'accessibilité, qu'attendez-vous de la Conférence nationale sur le handicap ?**

Nous demandons une revalorisation de la prestation de compensation - et de l'allocation adultes handicapés qui est de 900 euros, en des-

sous du seuil de pauvreté -, ainsi que l'élargissement de son périmètre aux activités domestiques, comme la préparation du repas non prise en compte actuellement. Enfin, nous réclamons une aide aux parents handicapés pour donner le bain à leur enfant.

**Avec la loi Élan, l'obligation d'accessibilité est passée de 100 % des logements à 20 %. Comment cette mesure a-t-elle été vécue ?**

Comme un net recul. On a essayé de nous vendre, à la place, le logement évolutif qui sera d'ailleurs évoqué lors de la Conférence nationale, mais c'est un leurre. Vous imaginez une personne âgée qui va se retrouver dépendante et qui va donc devoir changer de logement pour un autre « accessible » ou un couple de quinquagénaires qui va acheter un appartement dont il devra abattre des cloisons lorsqu'il aura perdu en mobilité. Nous demandons un retour à 100 % de logements accessibles et un respect de l'obligation d'ascenseur à R+3, sans dérogation.

## Emploi : le compte n'y est pas

« Le handicap est la première cause de discrimination à l'embauche. Nous avons eu des personnes handicapées qui ont suivi les conseils du président de la République : elles ont traversé la rue et se sont retrouvées face à un mur », lâche Patrice Tripoiteau, directeur général adjoint d'APF France handicap. Pourtant, la loi du 11 février 2005 impose aux entreprises 6 % de travailleurs handicapés. Le compte n'y est pas, la moyenne étant de 5,6 % dans la fonction publique et presque 4 % dans le privé.

« La loi a, néanmoins, eu le mérite de demander aux employeurs potentiels de prendre leur responsabilité sociétale », souligne Thierry Gelas, coordinateur du Club Emploi Nouvelle-Aquitaine du Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes (GIAA). « Il existe des dispositifs pour adapter et aménager des postes de travail au handicap. Mais tous les employeurs ne le savent pas. Ils ne s'en pré-occupent que lorsqu'ils sont confrontés à une situa-

tion nouvelle de handicap de l'un de leurs salariés. Et souvent, ils n'imaginent pas que leur chef comptable peut être aveugle. C'est à des associations comme la nôtre de faire le lien, d'accompagner les personnes handicapées pour mettre en valeur leurs compétences et de voir avec l'employeur les faisabilités. » C'est dans cet esprit que sont lancés, aujourd'hui, depuis la Kedge Business School, à Talence (33), Les Rendez-vous de l'Adaptathon. L'objectif étant d'inviter des entreprises de la région à proposer des stages à des personnes handicapées et ce, afin de voir dans quelles mesures l'inclusion est réalisable et avec quels profils.

À noter qu'en matière d'emploi, le taux de chômage augmente chez les handicapés à un rythme plus élevé que le taux d'emploi. L'obligation d'embauche de personnel handicapé a évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, notamment dans le sens d'une simplification des démarches.